

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VOIVRES LES LE MANS (Sarthe)

DATE CONVOCATION

1^{ER} JUIN 2026

DATE D'AFFICHAGE

1^{ER} JUIN 2026

Nombre de conseillers

en exercice : 15

présents : 9

votants : 14

L'AN DEUX MIL VINGT SIX, VENDREDI 5 JUIN A VINGT HEURES, le Conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Martine COUET, Maire.

Etaient présents : M. BARRIER, M. BELFORT, Mme COUET, Mme DESBOIS, Mme FRANSIOLI, M. LECERF, Mme LE DRÉAU, M. OLLIVIER, Mme TIREL

Absents excusés : Mme JODEAU-BELOTTI donne procuration à M. Fabien LECERF
M. DEGOULET donne procuration à Mme Sylvie LE DRÉAU
M. JOUSSE donne procuration à Mme Maud FRANSIOLI
Mme DEMAYA donne procuration à Mme Martine COUET
M. DEVAUX donne procuration à M. Cyrille OLLIVIER

Absent non excusé : M. Miguel FIMIEZ

Secrétaire de séance : Mme Lydia DESBOIS

4. Convention cinéma plein air

Délibération DE04-05062026

La date du vendredi 10 juillet est retenue pour la projection du film en plein air sur le terrain de sport près de la salle communale. Une convention est établie avec Ciné Ambul72. Le film sera « En Fanfare ».

Le coût est de 1 350,00€ TTC pour la commune avec fourniture de deux repas.
La séance est gratuite pour les participants.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Madame le Maire à signer la convention avec Ciné Ambul72.

Fait à Voivres-lès-le-Mans
Le 9 juin 2026

Le Maire
Martine COUET



La secrétaire de séance
Lydia DESBOIS

